



Assemblée générale

Distr. limitée
28 mars 2023
Français
Original : anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité juridique
Soixante-deuxième session
Vienne, 20-31 mars 2023

Projet de rapport

Additif

VIII. Rôle futur et méthodes de travail du Comité

1. Conformément à la résolution [77/121](#) de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 9 de son ordre du jour, intitulé « Rôle futur et méthodes de travail du Comité ».
2. Les représentantes et représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point : Allemagne, Argentine, Canada, Chili, Chine, Fédération de Russie, France, Indonésie, Pays-Bas (Royaume des), Royaume-Uni et Ukraine. Une déclaration a été faite par le représentant du Ghana au nom du Groupe des États d'Afrique. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont aussi été faites par les représentantes et représentants d'autres États membres.
3. Le Sous-Comité était saisi d'une note du Secrétariat sur la gouvernance et méthodes de travail du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires ([A/AC.105/C.1/L.408](#)).
4. Le Sous-Comité a noté que le Comité et ses sous-comités constituaient une plateforme unique pour la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
5. Quelques délégations ont exprimé l'avis qu'il était nécessaire de renforcer la coordination entre le Comité et d'autres organismes, mécanismes et processus des Nations Unies, et que les travaux relatifs à l'espace extra-atmosphérique de chacun de ces organes devraient être menés conformément à leur mandat respectif.
6. Le point de vue a été exprimé que le renvoi de l'examen de sujets importants relevant du domaine spatial à des plateformes parallèles aurait un effet négatif sur le rôle du Comité.
7. Le point de vue a été exprimé que les discussions du groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable, établi conformément à la résolution [76/231](#) de l'Assemblée générale, et le point de l'ordre du jour sur la sûreté et la viabilité à long terme traité par le Comité étaient distincts mais complémentaires.



8. Il a été dit qu'il fallait réorganiser le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique pour qu'il devienne une organisation internationale compétente chargée de la question du droit de l'espace sous tous ses aspects.
9. Il a été dit qu'il fallait renforcer la transparence des travaux du Bureau des affaires spatiales compte tenu de la multiplication de ses activités, y compris en ce qui concerne l'utilisation de ressources extrabudgétaires.
10. L'avis a été exprimé que le principe du consensus suivi par le Comité lui permettait de prendre des décisions universellement applicables.
11. L'avis a été exprimé qu'il importait que la gouvernance des activités spatiales conserve son caractère intergouvernemental.
12. L'avis a été exprimé que le secteur privé et la communauté juridique devraient être associés aux travaux du Comité.
13. Quelques délégations ont estimé que si les processus non gouvernementaux pouvaient d'une certaine manière être utiles ou compléter les travaux du Comité, ils ne devaient pas les entraver.
14. Le point de vue a été exprimé que de sérieux efforts devraient être consentis pour diversifier et institutionnaliser davantage les activités de renforcement des capacités, notamment avec l'appui du secteur privé, qu'il fallait continuer de soutenir le rôle que jouent l'ensemble des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU, qui devraient renforcer leurs échanges et leur coopération.
15. Quelques délégations ont estimé qu'il importait d'accroître la coordination, l'interaction et les synergies entre les deux Sous-Comités sur les questions transversales.
16. Quelques délégations ont estimé que ces questions transversales pourraient inclure la viabilité à long terme des activités spatiales, les débris spatiaux, la gestion du trafic spatial, les mégaconstellations, les ressources spatiales, l'exploration de l'espace lunaire, ainsi que la prévention et la résolution des conflits découlant des activités spatiales.
17. Le point de vue a été exprimé que la question de la cybersécurité des activités spatiales devrait être inscrite à l'ordre du jour du Sous-Comité.
18. Le point de vue a été exprimé que les rapports annuels sur les activités spatiales nationales constituaient un effort important de transparence et de renforcement des capacités et de la confiance et qu'ils présentaient l'avantage supplémentaire de permettre de réduire la longueur des déclarations faites au sein du Sous-Comité.
19. Quelques délégations ont estimé qu'il était nécessaire de revenir à une participation entièrement en présentiel pour bénéficier de trois heures d'interprétation par séance.
20. Quelques délégations ont estimé qu'il était important de maintenir un format hybride lors des futures sessions.
21. Quelques délégations ont estimé que la diffusion sur Internet des séances plénières devrait être maintenue.
22. Le point de vue a été exprimé qu'il faudrait établir une procédure à suivre en cas de force majeure afin d'assurer la continuité du travail du Comité dans les situations de crise, comme pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).
23. Quelques délégations ont exprimé le point de vue qu'il ne faudrait ajouter de nouveaux points à l'ordre du jour du Comité et de ses sous-comités que si d'autres points en étaient retirés.
24. Quelques délégations ont exprimé le point de vue qu'il fallait envisager de fusionner les points 11, 13 et 14 de l'ordre du jour, sur les débris spatiaux, à la gestion du trafic spatial et aux activités des petits satellites.

25. Quelques délégations ont estimé qu'il fallait envisager de fusionner les points 5, 7 et 8 de l'ordre du jour en un nouveau point intitulé « Application et mise en œuvre des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ».
 26. Quelques délégations ont estimé qu'il faudrait que l'examen des questions de fond inscrites à l'ordre du jour soit programmé consécutivement plutôt que réparti tout au long de la session.
 27. Le point de vue a été exprimé que les réunions formelles des groupes de travail gagneraient à être à la fois plus longues et moins nombreuses, et à être programmées pendant la deuxième semaine de session après la fin des réunions informelles.
 28. Quelques délégations ont estimé qu'il convenait de réduire au minimum le volume des copies papier des documents de session et de n'imprimer que les documents sur les questions de procédure, tels que les rapports et les résolutions.
 29. Le point de vue a été exprimé que le secrétariat devrait mettre à disposition une version préliminaire éditée des rapports, tels qu'ils avaient été adoptés, immédiatement après la session, et qu'il devrait examiner toutes les révisions proposées au texte du rapport lors de l'adoption.
-